

Délégation départementale des Yvelines

Département Santé-environnement

Courriel : ars-dd78-eau@ars.sante.fr

Téléphone : 01 30 97 73 39

Destinataire(s) :

CEO

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE D'EURE ET LOIR
(028)

MAIRIE DE RAIZEUX

SIEPARE

VEOLIA EAU - RAMBOUILLET

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEPARE VEOLIA

Commune de : RAIZEUX

Prélèvement et mesures de terrain du **19/08/2026 à 13h38** pour l'ARS, par le laboratoire :

LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : F RAIZEUX (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : F RAIZEUX EAU BRUTE - f raizeux eau brute

Code point de surveillance : 0000001581 Code installation : 001165 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00260985 Référence laboratoire : LSE2608-37150 Numéro de prélèvement : 07800254971

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-07800254971 - page : 1)

Le vendredi 11 septembre 2026

P/ le Directeur général et par délégation,
P/ le Directeur départemental et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Béatrice TAVÉ-GALTIER

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Pesticides triazines et métabolites						
Atrazine	0,016	µg/L		2, 00		
Pesticides Divers						
Total des pesticides analysés	0,101	µg/L		5, 00		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	0,050	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,035	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		2,0		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1